

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE -
CONVENTION DE PRÊT DE PANNEAUX
D'EXPOSITION ET DE CADRES
PHOTOGRAPHIQUES A TITRE GRATUIT

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - Service Pays d'art et
d'histoire
Numéro : 2022-D-219

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil au Président,

VU, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président,

Considérant que le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême dispose d'un fonds documentaire comprenant neuf expositions – panneaux sur toile PVC ainsi que des photographies sous cadre - autour des thèmes en rapport avec l'actualité du patrimoine,

Considérant qu'il est proposé de mettre à disposition ces expositions à titre gratuit auprès des communes de GrandAngoulême, des établissements scolaires, des collectivités, des associations, des bibliothèques et des médiathèques,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de prêt d'une exposition conçue par le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême avec la mairie de L'Isle d'Espagnac.

Article 2 – La convention prévoit que l'exposition « Marguerite de Valois-Angoulême » comprenant 14 panneaux est mise à disposition à titre gratuit à la mairie de L'Isle d'Espagnac du 1^{er} septembre 2022 au 6 octobre 2022.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **28 JUIL. 2022**

Pour Le Président,
Le Vice-Président,


Gérard-DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **28 JUIL. 2022**
Publié ou notifié,
Le **28 JUIL. 2022**